YERRES

*Affaires Funéraires*
*N° Tél :01 69 49 76 65*
*N/Réf :NDA/BP/DT*

# DECISION N° 98/55

**OBJET** : Demande d'une conversion de concession de 30 ans en 15 ans
Famille GIBASSIER sise 7, rue de l'Ile de France à YERRES

Le Député-Maire de la Commune d'YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22, L 2223-15 et L 2223-16,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'YERRES en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

VU la délibération du Conseil Muncipal de la Commune d'YERRES en date du 12 décembre 1995 relative à l'approbation de l'avenant n° 1 au règlement intérieur du Cimetière Communal et à la révision des tarifs des concessions,

CONSIDERANT que la famille GIBASSIER a acquis une concession de 30 ans (n° 29/D) le 15 mars 1971, et qui arrivait à échéance le 15 mars 2001,

CONSIDERANT que ladite famille renouvèle cette concession trentenaire pour une durée de 15 ans suite à l'inhumation de Mr GIBASSIER Roger,

CONSIDERANT qu'à ce jour, le paiement de ce renouvellement représente donc pour la famille GIBASSIER une charge résiduelle de 1 500 Francs,

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

## DECIDE

**Article 1er** : La conversion d'une concession de 30 ans pour une durée de 15 ans sollicitée par la famille GIBASSIER est acceptée.

**Article 2** : La recette de 1 500 Francs sera inscrite au budget de la commune, exercice 1998, fonction 6, sous-fonction 628, article 70311, répartie pour les deux tiers sur le budget de la Ville et un tiers sur le budget C.C.A.S.

Fait à YERRES, le 17 mars 1998

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE

24 MARS 1998

SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY